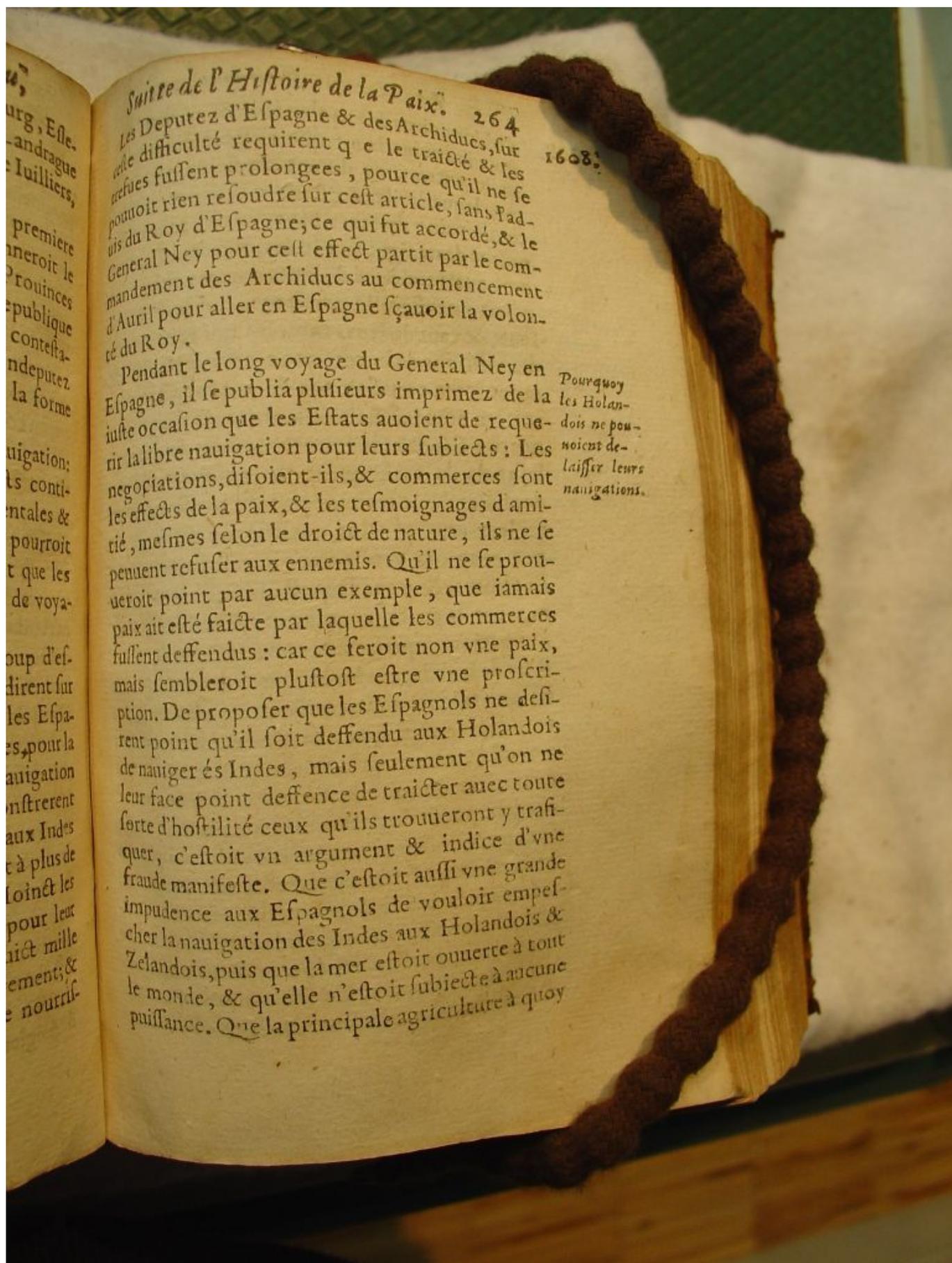


1608_246r.jpg



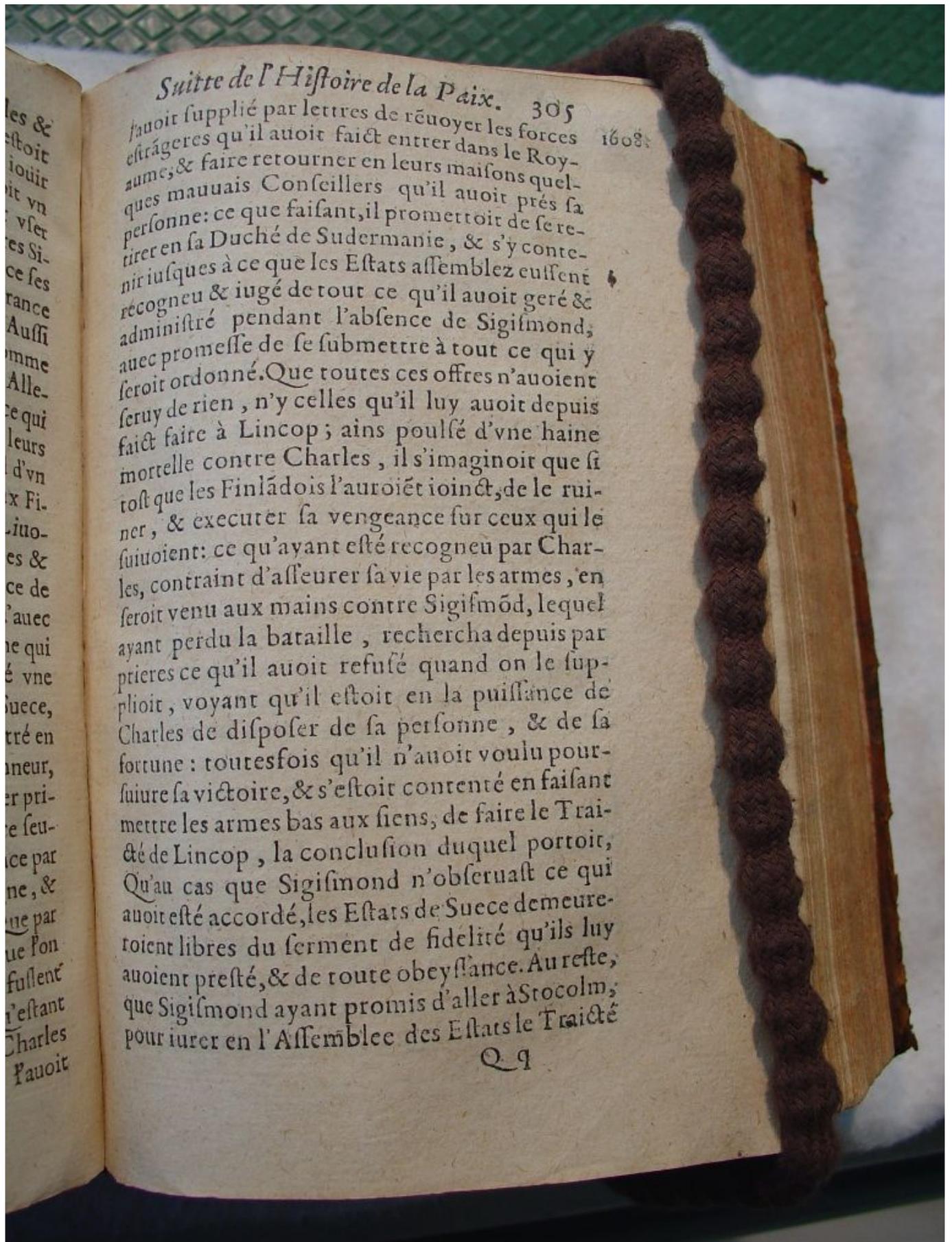
Suite de l'Histoire de la Paix. 264
Les Deputez d'Espagne & des Archiducs, sur
cette difficulté requirent que le traité & les
affaires fussent prolongees, pource qu'il ne se
pouvoit rien resoudre sur cest article, sans l'ad-
uis du Roy d'Espagne; ce qui fut accordé, & le
General Ney pour cest effect partit par le com-
mandement des Archiducs au commencement
d'Auril pour aller en Espagne sçavoir la volon-
té du Roy.

Pendant le long voyage du General Ney en
Espagne, il se publiâ plusieurs imprimez de la
iuste occasion que les Estats auoient de requie-
rir la libre navigation pour leurs subiects: Les
negociations, disoient-ils, & commerces sont
les effects de la paix, & les tesmoignages d'ami-
tié, mesmes selon le droit de nature, ils ne se
pueuent refuser aux ennemis. Qu'il ne se prou-
ueroit point par aucun exemple, que iamais
paix ait esté faicte par laquelle les commerces
fussent deffendus: car ce seroit non vne paix,
mais sembleroit plustost estre vne proscrip-
tion. De proposer que les Espagnols ne desi-
rent point qu'il soit deffendu aux Holandois
de naviger es Indes, mais seulement qu'on ne
leur face point deffence de traicter avec toute
sorte d'hostilité ceux qu'ils trouueront y trafi-
quer, c'estoit vn argument & indice d'vne
fraude manifeste. Que c'estoit aussi vne grande
impudence aux Espagnols de vouloir empes-
cher la navigation des Indes aux Holandois &
Zelandois, puis que la mer estoit ouuerte à tout
le monde, & qu'elle n'estoit subiecte à aucune
puissance. Que la principale agriculture à quoy

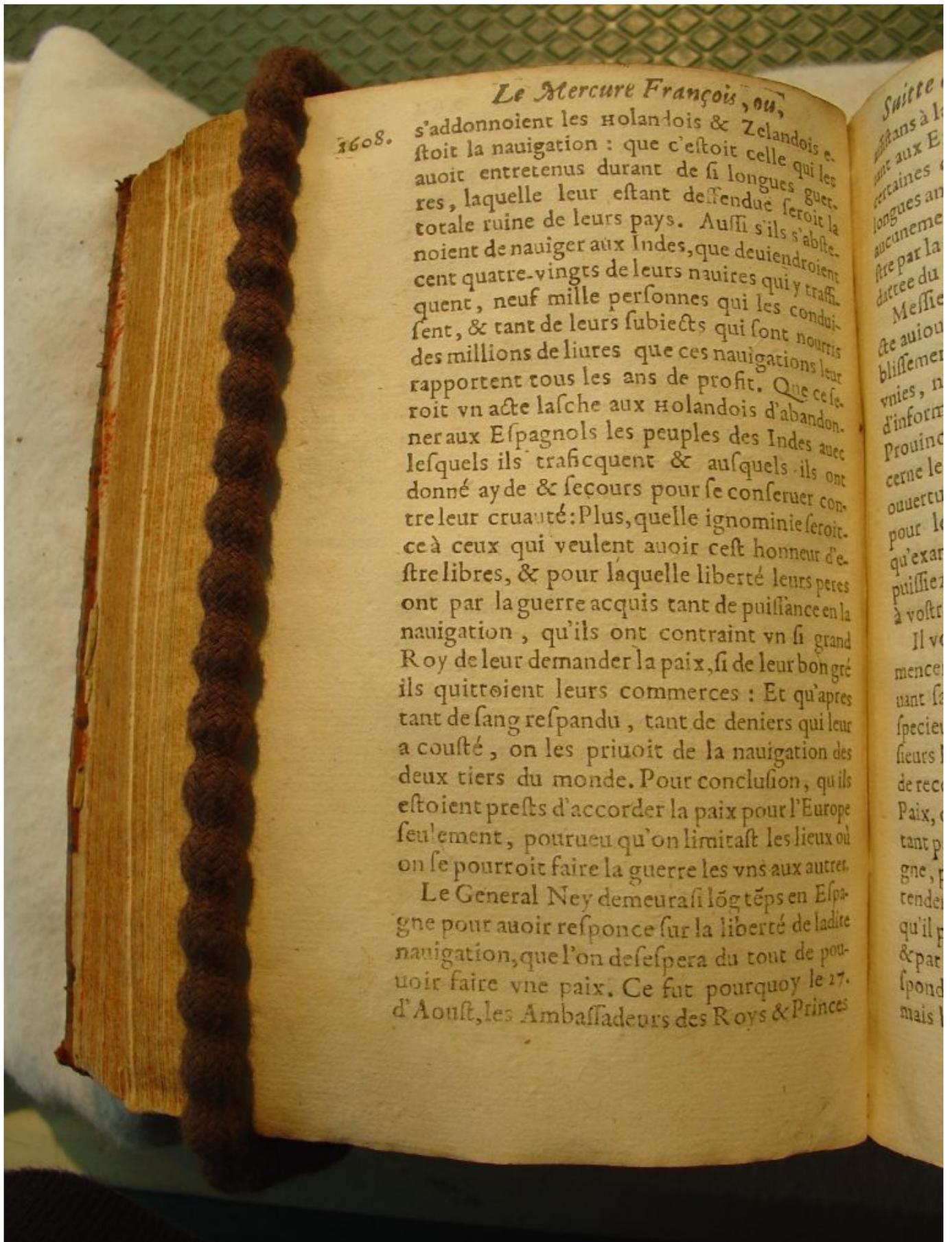
1608.

*Pourquoy
les Holan-
dois ne pou-
uoient de-
laisser leurs
navigations.*

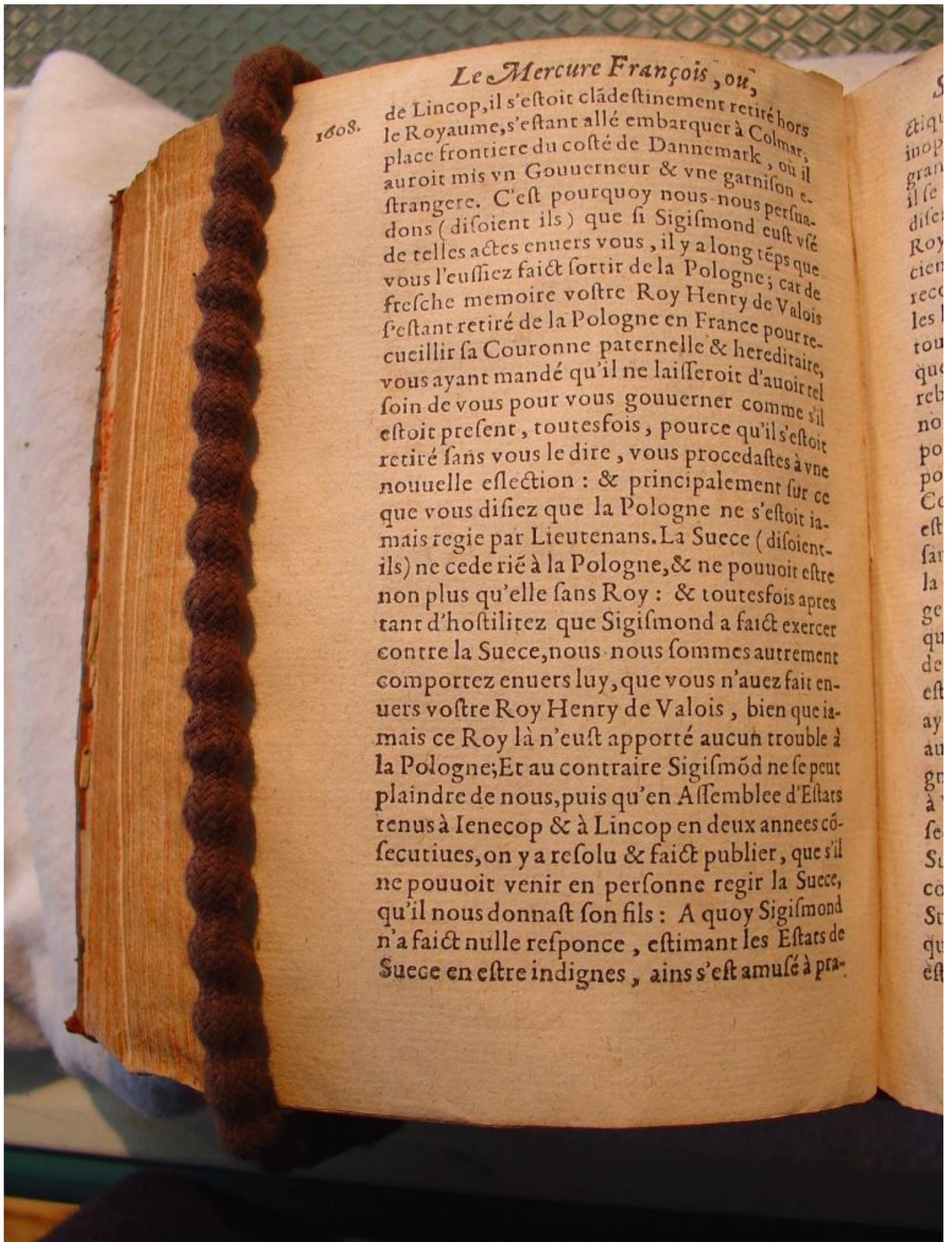
1608_305r.jpg



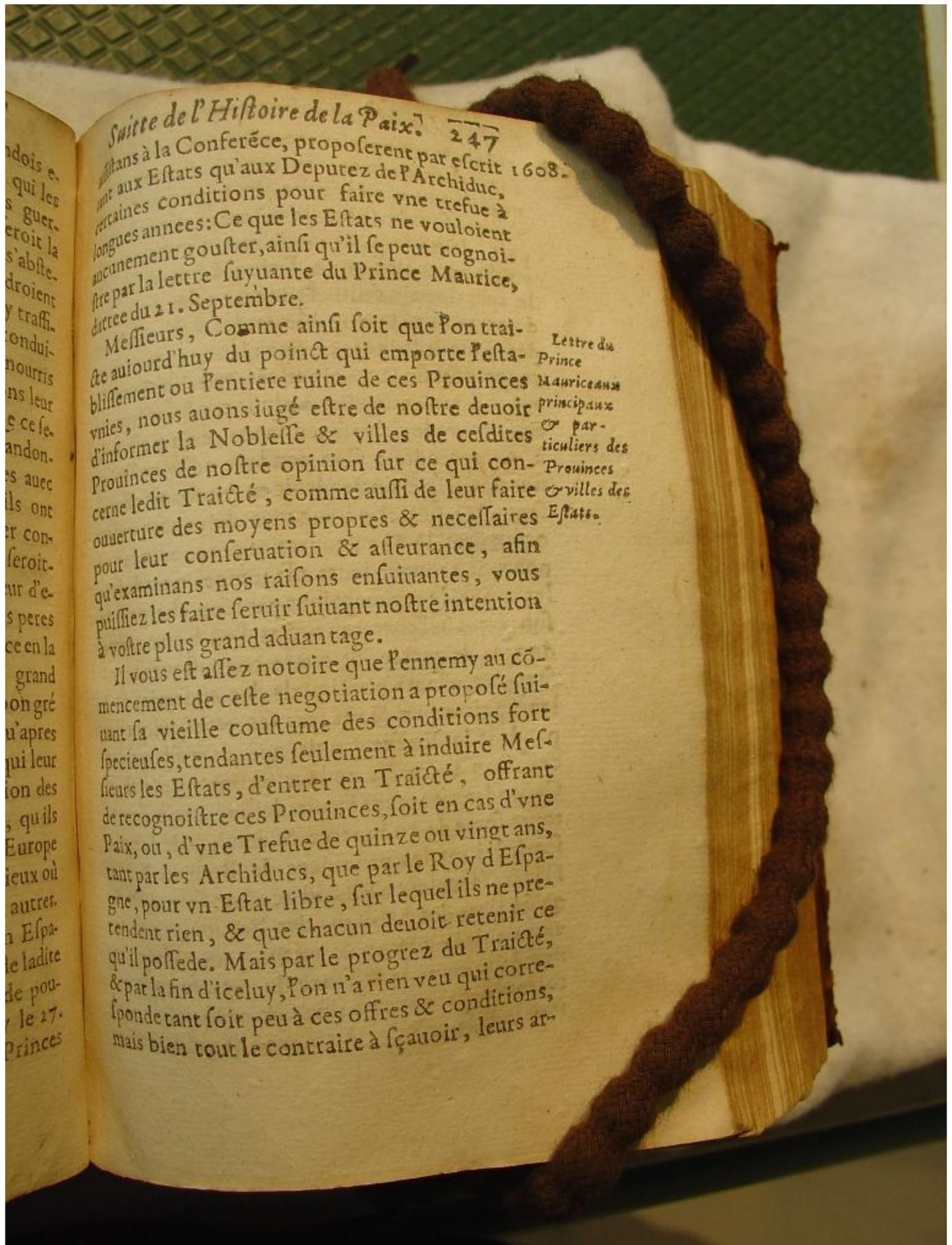
1608_246v.jpg



1608_305v.jpg



1608_247r.jpg



Suite de l'Histoire de la Paix. 247

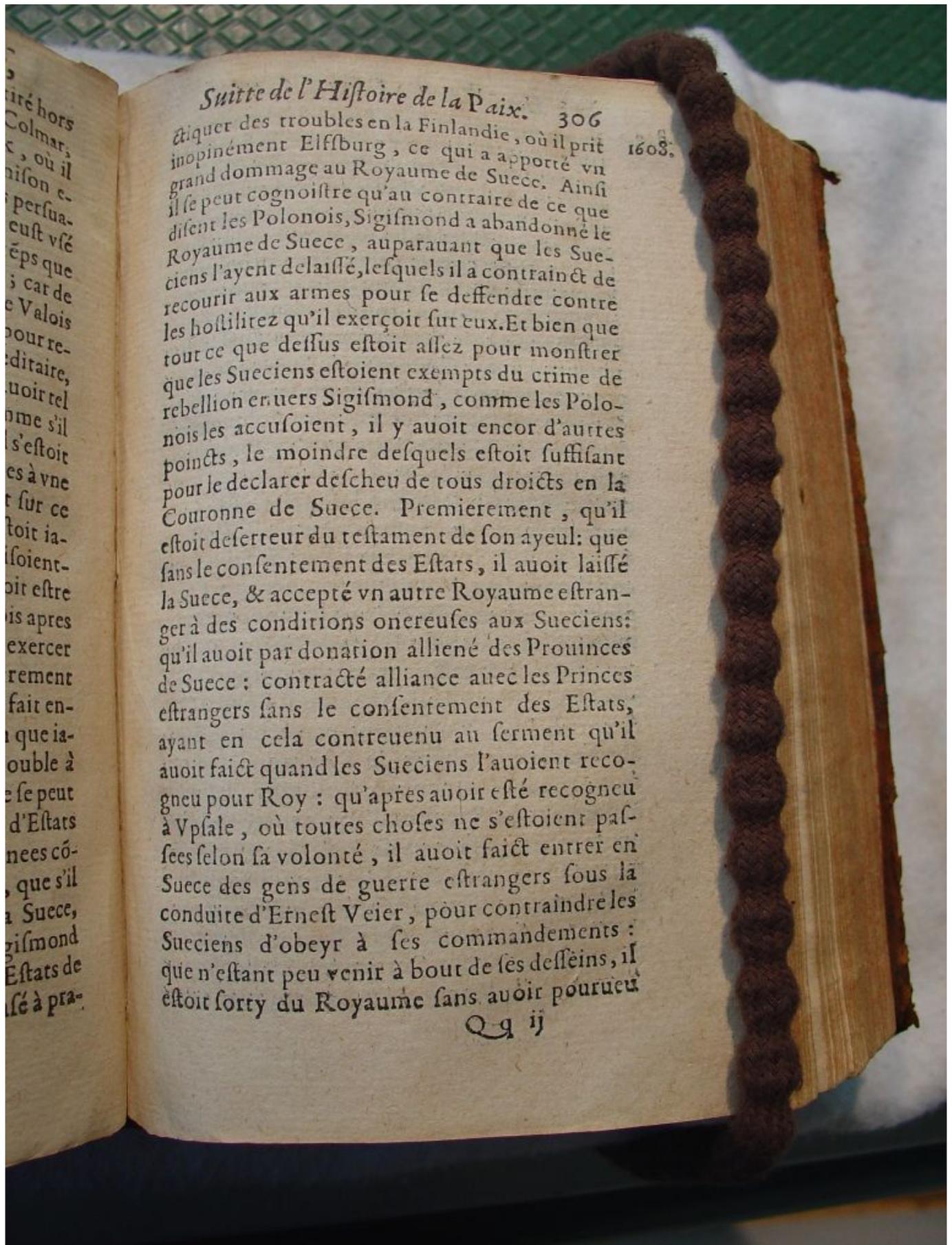
...bitans à la Conferéce, proposerent par escrit 1608.
...aux Estats qu'aux Deputez de l'Archiduc,
...certaines conditions pour faire vne trefue à
...longues annees: Ce que les Estats ne vouloient
...aucunement goulter, ainsi qu'il se peut cognoi-
...stre par la lettre suyuant du Prince Maurice,
...dattee du 21. Septembre.

Messieurs, Comme ainsi soit que Pon trai-
cte auourd'huy du point qui emporte l'esta-
blissement ou l'entiere ruine de ces Prouinces
vnies, nous auons iugé estre de nostre deuoir
d'informer la Noblesse & villes de celdites
Prouinces de nostre opinion sur ce qui con-
cerne ledit Traicté, comme aussi de leur faire
ouuerture des moyens propres & necessaires
pour leur conseruation & asseurance, afin
qu'examinans nos raisons ensuiuant, vous
puissiez les faire seruir suiuant nostre intention
à vostre plus grand aduan tage.

Il vous est assez notoire que l'ennemy au cō-
mencement de ceste negociation a proposé sui-
uant la vieille coustume des conditions fort
specieuses, tendantes seulement à induire Mes-
sieurs les Estats, d'entrer en Traicté, offrant
de recognoistre ces Prouinces, soit en cas d'vne
Paix, ou, d'vne Trefue de quinze ou vingt ans,
tant par les Archiducs, que par le Roy d'Espa-
gne, pour vn Estat libre, sur lequel ils ne pre-
tendent rien, & que chacun deuoit retenir ce
qu'il possede. Mais par le progres du Traicté,
& par la fin d'iceluy, Pon n'a rien veu qui corre-
sponde tant soit peu à ces offres & conditions,
mais bien tout le contraire à sçauoir, leurs ar-

*Lettre du
Prince
Maurice aux
principaux
& par-
ticuliers des
Prouinces
& villes des
Estats.*

1608_306r.jpg

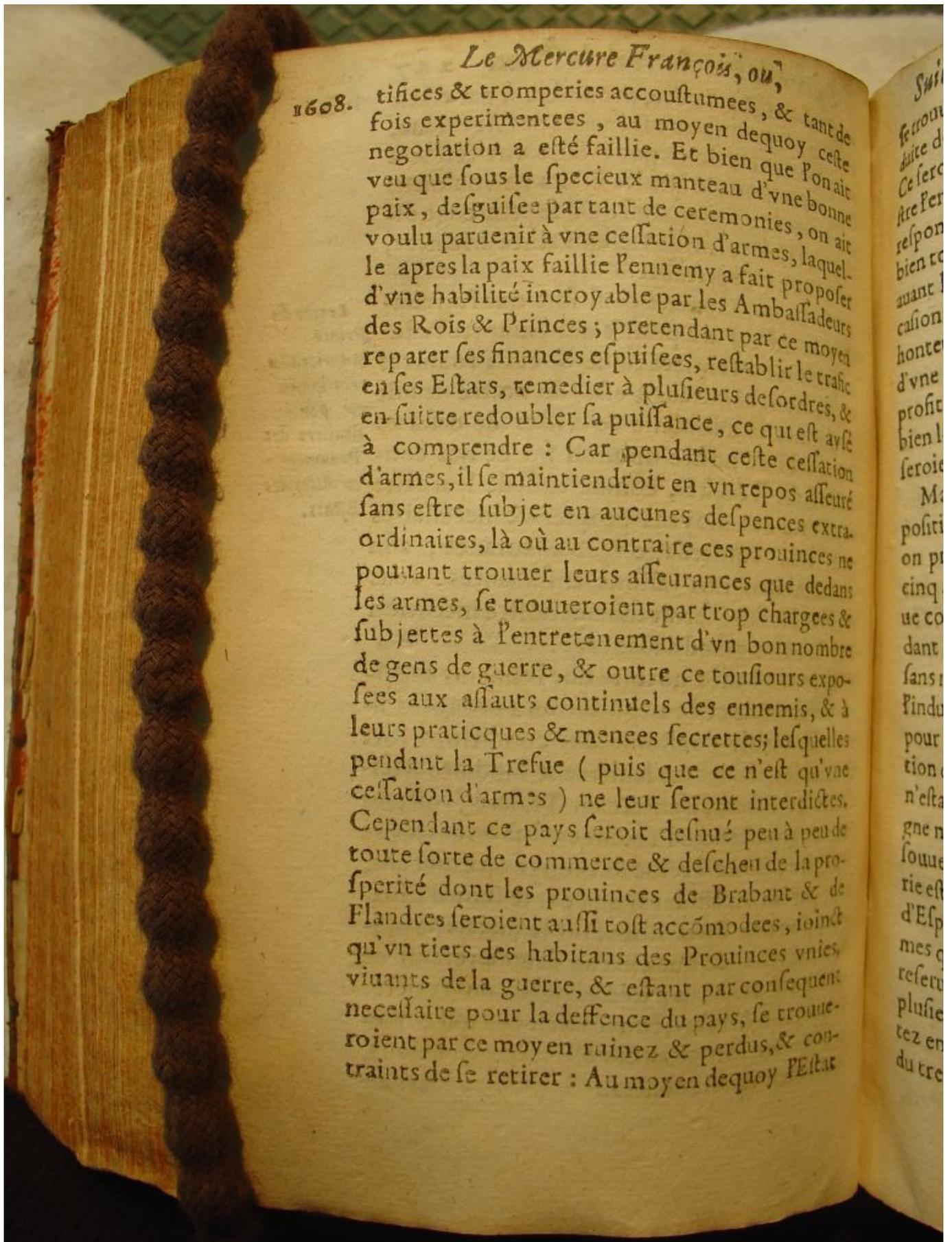


Suite de l'Histoire de la Paix. 306

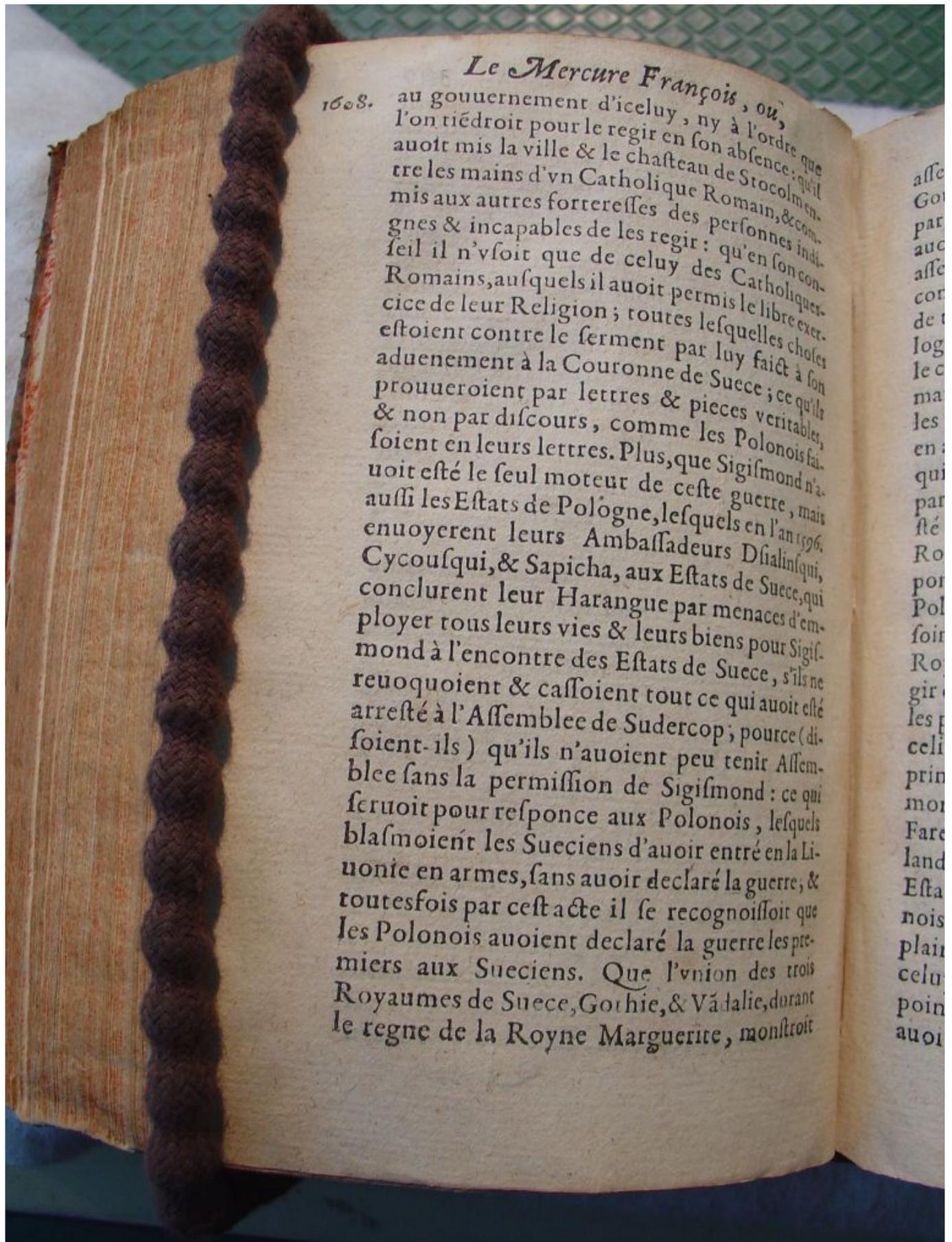
Etiquet des troubles en la Finlandie, où il prit
inopinément Elfsburg, ce qui a apporté un grand
grand dommage au Royaume de Suece. Ainsi
il se peut cognoistre qu'au contraire de ce que
disent les Polonois, Sigismond a abandonné le
Royaume de Suece, auparavant que les Sue-
ciens l'ayent delaisé, lesquels il a contrainct de
recourir aux armes pour se deffendre contre
les hostilitéz qu'il exerçoit sur eux. Et bien que
tout ce que dessus estoit assez pour monstrier
que les Sueciens estoient exempts du crime de
rebellion enuers Sigismond, comme les Polo-
nois les accusoient, il y auoit encor d'autres
poincts, le moindre desquels estoit suffisant
pour le declarer descheu de tous droicts en la
Couronne de Suece. Premièrement, qu'il
estoit deserteur du testament de son ayeul: que
sans le consentement des Estars, il auoit laissé
la Suece, & accepté vn autre Royaume estran-
ger à des conditions onereuses aux Sueciens:
qu'il auoit par donation alliené des Prouinces
de Suece: contracté alliance avec les Princes
estrangers sans le consentement des Estats,
ayant en cela contreuenu au serment qu'il
auoit faict quand les Sueciens l'auoient reco-
gneu pour Roy: qu'après auoir esté recogneu
à Vpsala, où toutes choses ne s'estoient pas-
sées selon sa volonté, il auoit faict entrer en
Suece des gens de guerte estrangers sous la
conduite d'Ernest Veier, pour contraindre les
Sueciens d'obeyr à ses commandemens:
que n'estant peu venir à bout de ses desseins, il
estoit sorty du Royaume sans auoir pourueu

Qq ij

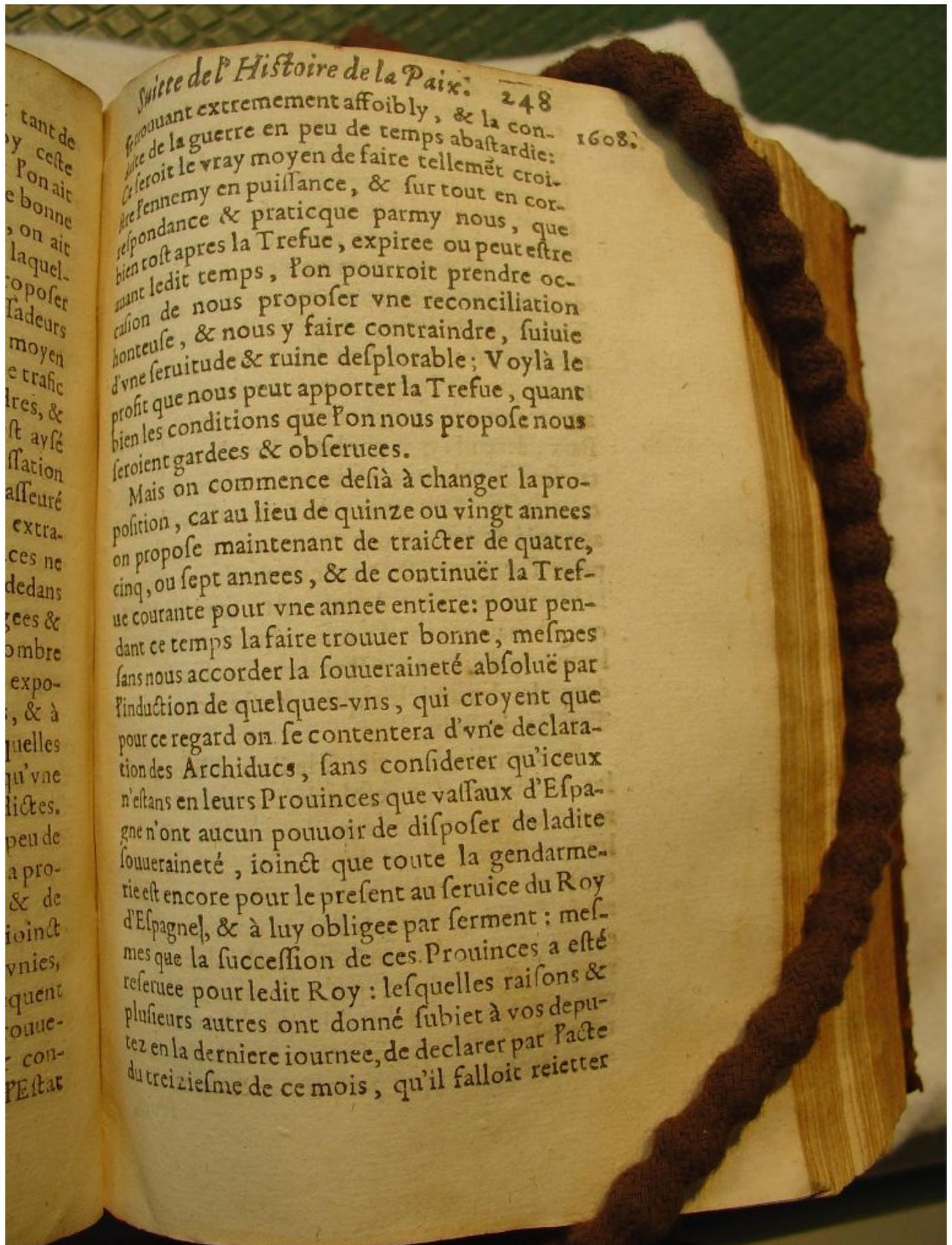
1608_247v.jpg



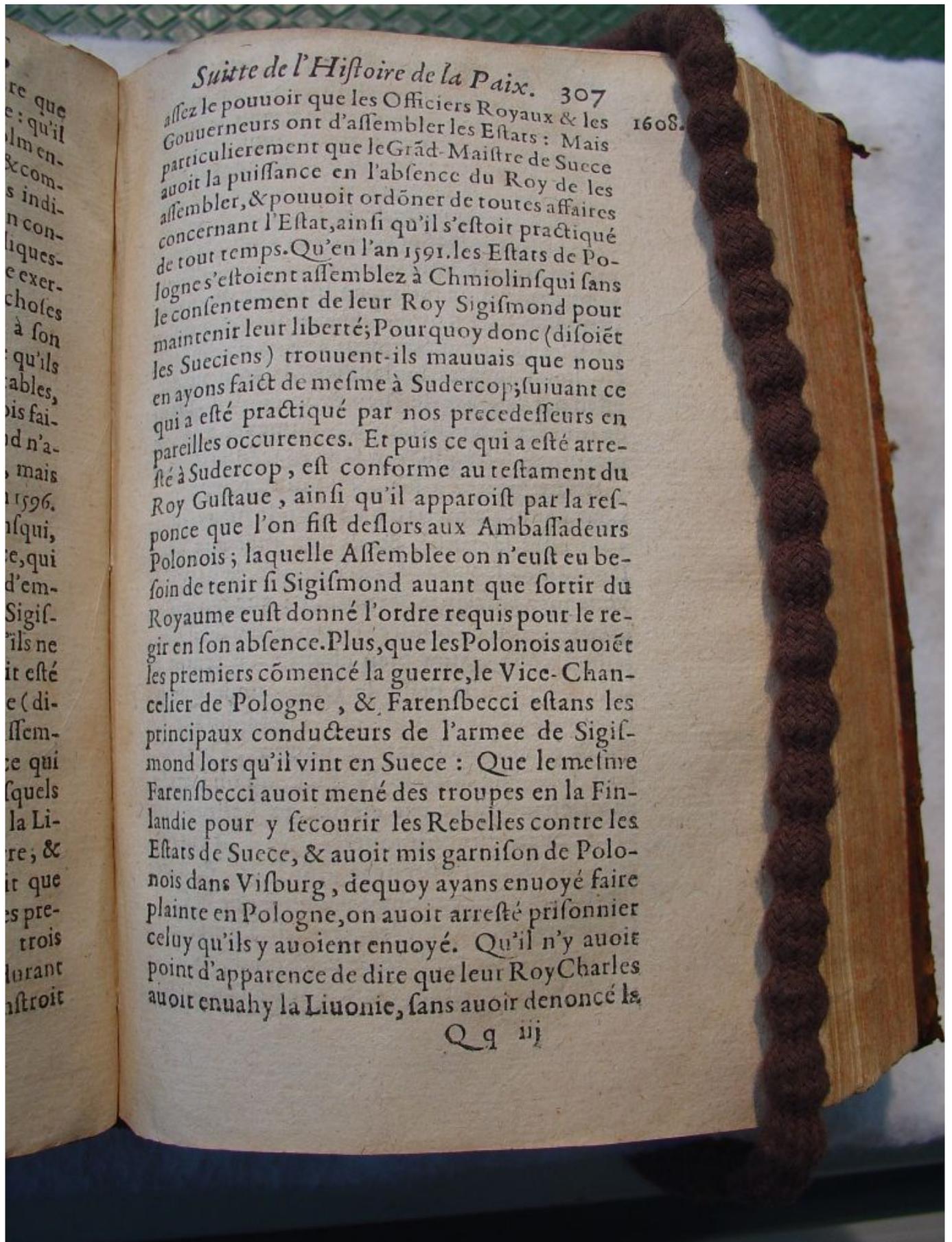
1608_306v.jpg



1608_248r.jpg



1608_307r.jpg



Q 9 iij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan